Delka

Fiche Produit relative aux Qualités et Caractéristiques Environnementales

Application des articles 13-I et 13-II de la loi AGEC ; décret relatif à l'information du consommateur sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales (QCE) des produits générateurs de déchets.

Référence du produit.	POÊLES À GRANULES
Code EAN.	8054141822801 - 8054141822818 - 8054141822825 - 8054141822832 8054141822849 - 8054141822856 - 8054141822863 - 8054141822870 8054141822887 - 8054141822894 - 8054141822900 - 8054141822917 8054141822924 - 8054141822931 - 8054141822948 - 8054141822955 8054141822962 - 8054141822979 - 8054141822986 - 8054141823051 8054141823068 - 8054141823075 - 8054141823082 - 8054141823099 8054141823105 - 8019945101248 - 8054141820326
Gamme	TERMOVANA
Modèle	WAVE – FINE – KUBE – SOFIA-SOFIA UP – LOUVRE- LOUVRE PJ – BETTY – KING – FANCY – DESY –DESYRE – PEGASO – ARES – OPERA – KIT WIFI – SERVICE KIT - GOUPILLONS

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

III - incorporation de matière première recyclée	• Produit contenant matière recyclée
IV - Emploi de Ressources renouvelables	• Produit ne contenant pas de ressources renouvelables ou n'utilisant pas d'énergie renouvelable
VI - Recyclabilité	• Produit majoritairement recyclable
IX - Présence de substances dangereuses	• Ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC selon le Règlement Européen REACH) dont la teneur est supérieure ou égale 0,1% • Pas de présence de perturbateurs endocriniens connus à ce jour

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage	• Recyclabilité • Réemployabilité • Incorporation de matières recyclées
Qualités et caractéristiques environnementales du papier	• Incorporation de matières recyclées • Recyclabilité
Qualités et caractéristiques environnementales des batteries et accumulateurs	• Produit ne contenant pas de ressources renouvelables ou n'utilisant pas d'énergie renouvelable
Présence de substances dangereuses	• Ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC selon le Règlement Européen REACH) dont la teneur est supérieure ou égale 0,1% • Pas de présence de perturbateurs endocriniens connus à ce jour